

SEANCE DU 13/05/2014

Étaient présents : M. PAULET Daniel, Mme RESMOND Sandy, M. MEHOUAS Gwenaël, Mme CORBIN Lucie, M. BENNE André, Mme LEGOFF Candylène, M. RAULT Daniel, Mme RONDEL Emmanuelle, M. PANSART Yves, Mme LYONNARD Odile, M. CHANTOISEL Fabien, Mme JOUAN Véronique, M. HOUZÉ Daniel, Mme LEBRET Isabelle, M. GAUTHIER Joseph.

Secrétaire de Séance : Lucie CORBIN
Nombre de membres en exercice : 15.

Présents : 15 formants la majorité des membres en exercice.

Élection d'un correspondant sécurité routière :

Le Conseil Municipal, élit, par 15 VOIX POUR, Monsieur Fabien CHANTOISEL correspondant « sécurité routière ».

Stade de la Ville Helleuc : Remplacement d'un projecteur M228 :

Afin de remplacer un projecteur au stade de la Ville Helleuc, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public de remplacement d'un projecteur M228 proposé par le Syndicat Départemental d'Électrification des Côtes d'Armor, sis 53 Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), pour un montant estimatif de de **450 € H.T.** avec un coût à la charge de la commune de **270,00 € H.T.**

Lotissement communal « Le Temple » - 2^{ème} phase : approbation de l'étude d'éclairage public du lotissement communal :

Afin de réaliser la 2^{ème} phase de l'éclairage public du Lotissement « Le Temple », le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public du lotissement « Le Temple » proposé par le Syndicat Départemental d'Électrification des Côtes d'Armor, sis 53 Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), pour un montant

estimatif de **8 000.00 € H.T.** avec un coût à la charge de la commune de **4 800 € H.T.** aux conditions définies dans la convention « Travaux Éclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétences ».

Remplacement de 28 foyers d'éclairage public équipés en ballons fluorescents :

La commune d'Hénanbihen compte encore 28 foyers lumineux équipés en ballons fluorescents, dont une partie à la Roche Couverte. Ces sources ne seront plus commercialisables en avril 2015. Par ailleurs, leur remplacement permet une économie d'énergie de 25 W par lanterne.

Afin de remplacer l'ensemble de ces foyers lumineux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public de remplacement de 28 foyers lumineux sur la commune proposé par le Syndicat Départemental d'Électrification des Côtes d'Armor, sis 53 Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), pour un montant estimatif de **19 600.00 € T.T.C.** avec un coût à la charge de la commune de **9 800,00 € T.T.C.** aux conditions définies dans la convention « Travaux Éclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétences ».

Entretien et renouvellement de feux de carrefours : confirmation de l'adhésion à la centrale d'achat :

En 2010, la commune de HENANBIHEN a adhéré à la centrale d'achat constituée par le Syndicat Départemental d'Électricité pour assurer l'entretien des feux de carrefours. Les marchés conclus dans ce cadre devront être remis en concurrence en juin 2014. Dans cette perspective, la collectivité doit confirmer son adhésion à la centrale d'achat pour la partie « entretien et renouvellement des installations ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son adhésion à la centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour » constituée par le Syndicat Départemental d'Électricité et confie à la centrale d'achat la maintenance des installations suivantes :

Carrefour R.D. 13 – R.D. 17, rue le Flanche, jusqu'à la fin des marchés à conclure, soit le 30 juin 2018.

**France Télécom : suppression d'une cabine téléphonique :
dégagement de la responsabilité de France Télécom :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la cabine téléphonique située rue de la Libération, cette dernière n'ayant plus d'utilité. Dans cet objectif, le Conseil Municipal dégage France Télécom de toute responsabilité lors de cette opération.

**Création d'une station d'épuration : Demande de subvention
auprès du Conseil Régional :**

Il est rappelé au Conseil Municipal, que la station d'épuration, mise en service en 1989 de type lagunage naturel, ne répond plus, tant en capacité qu'en traitement aux besoins et normes de rejet actuels.

Une étude préalable à l'extension des capacités de traitement et d'acceptabilité du milieu récepteur confiée au bureau d'étude « EF Etude » fait apparaître :

- ◆ Que le rejet des eaux traitées dans le ruisseau du Guinguenoual, affluent du Frémur classé en zone sensible et au faible débit d'étiage, décline la qualité de ce ruisseau et a des conséquences sur celle du Frémur.

- ◆ Que la station a atteint ses capacités de traitement tant en hydraulique qu'en organique et ne pourra répondre au développement de l'agglomération.

- ◆ Que la création d'une nouvelle station doit être envisagée.

Trois types de station, filtre planté, disques biologiques et boues activées ont été étudiés et présentés au comité de pilotage constitué des élus, police de l'eau, agence de l'eau et conseil général.

Il en ressort que le système de traitement le plus performant pour répondre aux objectifs fixés est le traitement par boues activées. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer les études pour la création d'une station d'épuration par boues activées d'une capacité de traitement de 1 000 équivalent habitants.

Une première estimation établie sur la construction de stations similaires réalisées récemment sur le département s'élève à 900 000 €.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ APPROUVE l'étude de faisabilité comprenant l'implantation de la station d'épuration sur un terrain communal jouxtant le lagunage actuel et la capacité de traitement de l'ouvrage.
- ◆ DECIDE de lancer les études préalables à la construction d'une station d'épuration de type boues activées.
- ◆ DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet.
- ◆ DECIDE de solliciter le concours financier du Conseil Régional pour la réalisation de cet ouvrage au printemps 2015.
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.